

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/008

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI
AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

OBJET : Calendrier scolaire.

Merci pour cette question, Madame la Conseillère,

Je vais rappeler brièvement le cadre réglementaire, même si vous avez déjà esquissé effectivement les contraintes qui sont les nôtres et les limites dans lesquelles s'établissent les possibilités pour la Collectivité de Corse de s'impliquer dans ce dossier. Vous savez qu'à l'heure actuelle le calendrier scolaire triennal est établi par le Rectorat et le code de l'éducation permet un aménagement du temps scolaire avec des dispositions particulières aux académies de Corse, d'Outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce pouvoir décisionnel d'adaptation du calendrier scolaire national appartient donc au Recteur, qui le fixe par arrêté pour une période de 3 années et qui peut tenir compte, ou pas, des caractères particuliers. La Collectivité de Corse, elle, ne dispose pour sa part que d'un pouvoir consultatif et l'Assemblée de Corse est saisie d'un projet par le Recteur pour avis, au même titre que le Conseil de l'éducation nationale dans l'académie.

Le pouvoir d'adaptation est très encadré. Les changements ne peuvent excéder 3 jours consécutifs ni réduire à moins de 8 jours la durée des périodes de vacances scolaires. Vous le savez également, notre Assemblée a signifié par plusieurs délibérations depuis de nombreuses années, et c'était le cas à nouveau en juin dernier, sa volonté de pouvoir établir son propre calendrier triennal véritablement adapté à l'ensemble des spécificités de la Corse et que la compétence fasse l'objet d'un transfert à la Collectivité de Corse.

Même si, au fil des délibérations successives de l'Assemblée, certains aménagements ont été pris en compte, comme certaines dates de fêtes religieuses, historiques où manifestations culturelles, la situation, - et je partage le constat - reste plus qu'insatisfaisante.

Pour le Conseil exécutif, la compétence d'élaboration du calendrier scolaire doit faire l'objet d'un transfert à la Collectivité de Corse et cette demande sera formulée explicitement dans le cadre des discussions ouvertes avec l'État sur l'évolution institutionnelle de la Corse. Cette demande ira

d'ailleurs dans le sens d'un renforcement du bloc de compétences cohérent détenu par la Collectivité en matière d'éducation depuis la loi de 2002 et elle s'inscrirait dans le droit fil de la délibération de l'Assemblée demandant un cadre normatif spécifique pour l'enseignement en Corse.

Je tiens à vous informer, que le Recteur de l'académie, à travers un courrier en date du 9 décembre, nous a transmis une proposition de calendrier triennal pour les années 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026, et dans la continuité de l'engagement pris en juin dernier pour intégrer l'Assemblée à nos travaux. Je vous proposerai une réunion dans les prochains jours qui aura 2 objectifs principaux : tout d'abord, faire des propositions alternatives à droit constant, notamment une chose qui nous semble prioritaire, le recul de la rentrée de septembre qui permettrait d'éviter les plus fortes chaleurs impactant la qualité du travail. En tout cas, ce sont les remontées principales que nous avons, mais également travailler à notre propre calendrier scolaire qui tienne compte des réalités, comme vous l'avez dit, sociétales, culturelles, historiques, et économiques de la Corse et qui nous permettra également de repenser l'ensemble des rythmes scolaires.

J'associerai également à cette démarche, des représentants des personnels enseignants et des syndicats de parents d'élèves afin d'échanger et de recueillir leurs avis pour que notre proposition soit partagée.

Vous l'avez compris, nous travaillerons sur ce dossier afin que le calendrier scolaire soit le reflet de nos spécificités et qu'il permette également des conditions de travail plus favorables pour l'ensemble des étudiants et des équipes administratives et pédagogiques.

Je vous remercie.